

Pour information:

l'article RP 69.2.2 du règlement slalom concernant le format présente une erreur de copié- collé .Les quotas de progression sont bien définis en annexe dont extrait ci-joint:

6.8. Quotas de progression sur la finale N3 et montées N2 (hors play-offs) :

En référence à l'article RP 69.2

Quotas de progression en ½ et finales de la finale N3				
Bateaux	Accès ½ avec M1	Accès ½ avec M2	Finale	Accès à la N2 2020 et play- off N2/N1 2019
K1H	70	20	30	20
K1D	30	5	15	10
C1H	30	5	15	10
C1D	16	4	8	5
C2H	8	2	5	3
C2M	8	2	5	3
C2D	4	1	4	2(pas de play- off N2/N1)

Dans le cas où sur une épreuve le nombre de bateaux au départ est égal ou inférieur au quota de progression d'une des phases de finale, les courses de qualification et ½ finale, ou de ½ finale pourront être modifiées en jury d'appel.

LA CNA